

ARRÊTÉ N°37/2025

ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Le Maire de la commune d'ANGERVILLIERS

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code de la route, notamment ses articles R. 44, R. 225 et R. 225-1,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213, L. 2213-5 et L. 2512-13,

VU le code de la voirie routière,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8° partie – signalisation temporaire),

VU la demande parvenue en mairie le 17 septembre par laquelle Monsieur BRIOIS de l'entreprise ENEDIS sollicite une autorisation afin d'effectuer des travaux de voirie rue de l'église à partir du 14 octobre pour une durée de 20 jours,

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité publique et le bon déroulement de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRÊTE

ARTICLE 1: Le demandeur GH2E 9/11 rue Henri Dunant 91070 délègue les travaux à la société ENEDIS domiciliée 10 rue de la mare neuve 91080 COURCOURONNES, afin d'effectuer des travaux de voirie (terrassement pour branchement électrique sous trottoir + chaussée) rue de l'église.

ARTICLE 2 : La vitesse limitée à 30 km à partir du 14 octobre 2025 pour une durée de 20 jours. Le stationnement sera interdit sur cette portion pendant la durée des travaux.

ARTICLE 3 : Une signalisation conforme à la réglementation en vigueur devra être mise en place par la société afin d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons. Elle assumera l'entière responsabilité des incidents ou accidents dus au défaut ou à l'insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté devra être affiché 48 heures avant le début des travaux

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Chéron et Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur BRIOIS de l'entreprise ENEDIS

Fait à Angervilliers, le 17 septembre 2025

Madame le Maire,

Dany BOYER